

ABONNEMENT.

Saumur... 30 fr.
6 mois... 16
12 mois... 8
Poste:
Saumur... 35 fr.
6 mois... 18
12 mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, le ligne... 30 c
Réclames... 30
Fautes diverses... 75

RÉSERVES SOIT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf institution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 OCTOBRE 1886

DONATION DE CHANTILLY A LA FRANCE

Au mois de juin 1884, avec l'entier assen-
timent de Monsieur le Comte de Paris et de
tous les princes de sa famille, M^r le général
duc d'Aumale faisait don par testament à
l'Institut de France du domaine de Chan-
tilly et des merveilleuses collections qu'il y
avait amassées.

Le 11, MM. Edouard Bocher et Denor-
mandie, sénateurs, et M. Edmond Rousse,
ministre de plénipouvoirs de M^r le duc
d'Aumale, sont venus, de sa part, remettre
à M. Camille Rousset, vice-président de
l'Institut de France, un extrait du passage
de son testament olographe qui concerne le
don.

Tous les journaux publient cet extrait, les
journaux qui l'accompagnent et la lettre adres-
sée par le généreux donateur à MM. Bocher,
Denormandie et Rousse.

Nous n'y reviendrons pas ici. Nous vou-
lons cependant détacher de cet ensemble
quelques lignes du testament qui prouvent
l'ardent amour de M^r le duc d'Aumale pour
la France et sa noble préoccupation d'en-
courager, d'aider, de relever — hélas ! il en
avait besoin — le grand art et la littérature
qui avaient servi les plus beaux fleurons de
la couronne de France.

« Voulant conserver à la France, dit le
prince, le domaine de Chantilly dans son
intégrité, avec ses bois, ses pelouses, ses
fontaines, ses édifices et tout ce qu'ils con-
tiennent, trophées, tableaux, livres, ob-
jets d'art, — tout cet ensemble qui forme
comme un monument complet et varié
de l'art français dans toutes ses bran-
ches, et de l'histoire de ma patrie à des
épques de gloire, — j'ai résolu d'en con-

» fier le dépôt à un corps illustre, qui m'a
» fait l'honneur de m'appeler dans ses
» rangs à un double titre....

» En conséquence, je lègue et donne à
» l'Institut de France, qui en disposera
» dans les conditions ci-après déterminées,
» le domaine de Chantilly tel qu'il existera
» au jour de mon décès, avec la bibliothè-
» que et les autres collections artistiques
» ou historiques que j'y ai formées, les
» meubles meublants, statues, trophées
» d'armes, etc....

» Le présent legs est fait à la charge,
» par le légataire, de conserver au domaine
» entier son caractère, et, spécialement, de
» n'apporter aucun changement dans l'ar-
» chitecture extérieure ou intérieure du
» château, des pavillons d'Enghien et de
» Sylvie, du Jeu de Paume et des trois
» petites chapelles; de conserver à la cha-
» pelle du château sa destination, avec le
» matériel qui lui est affecté et les objets
» d'art ou autres qu'elle renferme; de veil-
» ler sur le dépôt des œuvres des Condés qui
» y sont recueillis, et d'y faire célébrer la
» messe les dimanches et jours de fête,
» ainsi que les jours anniversaires dont la
» liste sera donnée à mes exécuteurs testa-
» mentaires. »

Le testataire désigne les aliénations et lo-
cations que l'Institut pourra faire pour sub-
venir à l'entretien et aux quelques charges
qu'il indique en ces termes :

« L'Institut emploiera l'excédent des reve-
nus et l'intérêt des capitaux produits par
les aliénations autorisées :
» 1° A entretenir en parfait état les bâti-
ments, parcs, jardins et collections....
» 2° Dans la proportion qu'il déterminera,
à l'acquisition d'objets d'art de tous
genres, livres anciens ou modernes, des-
nés à enrichir ou compléter les collections
(sans qu'il puisse faire, à cet égard, au-
cune aliénation, soit par échange ou au-
trement).

» 3° De la création de pensions et d'allocation-
s viagères en faveur des hommes de lettres
ou des artistes indigents; à la fondation de
prix destinés à encourager ceux qui se vouent

» à la carrière des lettres, des sciences ou des
» arts.

» Il prendra, d'ailleurs, les dispositions
» nécessaires pour que les galeries et collec-
» tions de Chantilly soient, sous le nom de
» « MUSÉE CONDÉ », ouvertes au public au
» moins deux fois par semaine pendant six
» mois de l'année, et pour qu'en tout temps, les
» étudiants, les hommes de lettres et les artistes
» puissent y trouver les facilités de travail et de
» recherches dont ils auraient besoin..... »

C'est là une noble préoccupation en même
temps qu'une générosité royale. Depuis de
longues années, sans se préoccuper des ré-
volutions ni des périls personnels qu'elles
pouvaient lui faire courir, M^r le duc d'Au-
male polissait, ornait sans cesse ce merveil-
leux joyau militaire, historique, artistique
et littéraire qu'il voulait laisser à la France
comme un monument de son glorieux passé.

Malgré l'exil qu'il ne prévoyait pas lors-
qu'il a fait son magnifique testament et qui
l'a uniquement frappé depuis, il ne déses-
père pas de la compléter et de l'orner encore;
il compte bien revenir à Chantilly, c'est ce
qui résulte de cette seule réserve introduite
dans ses dons :

« Sous réserve de l'usufruit que j'entends
» conserver, non pas seulement pour jouir,
» le cas échéant, de l'usage et de l'habita-
» tion, mais pour terminer certaines par-
» ties, encore inachevées, de l'œuvre que
» j'ai entreprise, réduire les frais d'admi-
» nistration, enfin dans l'intérêt des com-
» munes et des indigents du voisinage. »

Et si aujourd'hui le Prince rouvre ce tes-
tament, véritable testament de famille, fait
avec la chaleureuse adhésion de tous les
princes et dans lequel il s'efface jusqu'à
vouloir substituer à son nom celui du
prince de Condé, c'est pour que sa résolu-
tion ne soit pas entravée après sa mort
par des difficultés de détails faciles à apla-
nir de son vivant; c'est afin que toutes les
précautions soient bien prises pour que
ce domaine princier ne puisse être volé,
confisqué, morcelé, détourné de sa desti-
nation par la République; pour que les

trésors d'art et de littérature qu'il renferme
ne puissent être pillés et gaspillés par le
vandalisme et l'avidité révolutionnaires et
restent tout entiers à la France, le grand,
on pourrait presque dire l'unique objet des
préoccupations de sa famille.

L'expérience du passé républicain prouve
que ces précautions ne sont pas superflues.

EDOUARD GRIMBLOT.

Il est inutile d'insister sur la valeur de
ce don qui dépasse de beaucoup toutes les
donations qui aient jamais été faites, sous
aucun régime, à une ville ou à un corps
constitué.

Aucune décision n'a été prise à cet égard
par l'Académie qui, dans l'une de ses plus
prochaines séances, discutera la question de
savoir s'il y a lieu d'accepter le legs.

Il n'est pas probable que l'Institut refuse
ce magnifique cadeau qui vaut, dit-on, cinq
cent mille francs de rente ou trente millions
de capital. Certaines personnes osent de-
mander si le gouvernement autorisera l'ac-
ception par l'Institut. Cette seule ques-
tion indique sous quel régime nous vivons.

La République française fait remarquer que
cette donation, confirmée le lendemain de
l'expulsion, n'est pas un acte « banal ».

Chronique générale.

L'Officiel d'hier a publié le décret de con-
vocation du Sénat et de la Chambre des
députés pour le jeudi 4 octobre 1886.

**

EN EXIL. — Monsieur le Comte de Paris
est arrivé avant-hier à Genève, où des ap-
partements lui avaient été retenus à l'hôtel
de la Paix. Le chef de la Maison de France
s'y est rencontré avec M^r le duc et Madame
la duchesse de Montpensier.

M^r le duc de Nemours, venant de Tun-
bridge-Wells, a débarqué avant-hier à Calais
après avoir essuyé en mer une forte bour-
rasque. M^r le duc de Nemours a pris im-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MA TANTE GIRON

Par René BAZIN

XIII

Après le souper, le père Gerbellière se rendit au
château-ferrant et payer ses deux métiviers,
pour lesquels il avait donné rendez-vous à l'auberge
Figeon-Blanc. Il devait en effet, ce soir-là,
payer une somme assez ronde du charroi, pour
les chènes qu'il lui avait vendus.

Quand il eut passé chez le maréchal et chez le
marchand, il entra à l'auberge. Les deux hommes
étaient sur leurs bâtons au bout desquels, nouée,
une mouchoir, ils emportaient leurs maigres
poches. Le père Gerbellière fit servir une bouteille
de blanc, causa dix minutes de sujets absolu-
ment étrangers au règlement des comptes. A la
fin, il dit :

— Nous sommes venus pour compter. Il vous
faut six mois, soit quinze pistoles à chacun.
C'est bien de l'argent. Mais ce qui est convenu est
le voilà.

Il atteignit sa bourse en filet, et, sur la table,
aligna trois cents francs en pièces de cent sous.

Les journaliers le regardaient faire en silence.

Quand il eut, d'un dernier coup de pouce, fait
sonner, sur l'épaisse planche de cerisier rouge, la
dernière pièce blanche, l'un d'eux dit, sans lever
les yeux :

— Le compte n'y est pas.

— Tu peux compter toi-même; trente pistoles,
quinze chacun, elles y sont.

— Non, c'est trente-deux pistoles qu'il nous
faut.

Le métayer haussa les épaules.

— Trente-deux pistoles ! dit-il en s'animant. Si
je les avais promises, je les donnerais, car, Dieu
merci, je suis connu dans le pays pour bon payeur.

Mais je n'ai jamais promis tant d'argent. Trente-
deux pistoles ! seize pour une métairie d'hiver !
Ça ne serait pas la peine de cultiver la terre, s'il
fallait payer des journaliers ce prix-là; sans
parler du lard que, quatre fois la semaine, je
vous ai donné, et de la millième aux fêtes. Vous
gagnez plus qu'un métayer, en vérité, vous qui ne
supportez ni les orages qui versent le froment, ni
les grands chauds qui le dessèchent, et qui ne
perdez rien, quand je perds un bœuf d'un coup
de sang. Trente-deux pistoles ! Vous savez que je
n'aime pas qu'on se moque de moi, les valets !
— Ni nous non plus, dirent ensemble les deux

journaliers, échauffés par le vin qu'ils avaient bu
en attendant le métayer. Nous ne demandons que
notre dû.

Le père Gerbellière sentit le rouge lui monter au
visage. Plus jeune, il se serait peut-être battu
avec ces effrontés menteurs. Mais le sentiment de
sa dignité le retint. Il les regarda avec une expres-
sion dure et méprisante.

— Je n'ai qu'une parole, vous le savez, dit-il.
Voilà votre compte. Vous n'aurez pas un liard de
plus, mauvais gars.

Il se leva, prit son chapeau à grands bords, son
soc de charrue qu'il avait déposé près de la porte,
et sortit sans prendre garde aux injures et aux
menaces qu'ils proféraient contre lui.

Il était nuit. La lune montait, énorme et rouge,
entre les arbres. Le vieux Gerbellière, son soc sur
l'épaule, s'engagea dans le chemin vert; profondé-
ment encaissé, qui conduisait à la ferme. Il
maugréait intérieurement contre la difficulté qu'il
y a de trouver de bons serviteurs, et se hâta d'un
peu, sachant qu'on devait l'attendre là-bas pour le
souper.

Près de la ferme de la Meletière, il remarqua
que le vesceau était beau, et, un peu plus loin,
qu'il faisait une nuit claire, et qu'il allait geler. En
montant le petit raidillon qui se trouve à mi-
chemin entre la Meletière et la Gerbellière, il
entendit des pas derrière lui. Il n'était pas peureux,

mais il aimait à se rendre compte des choses. Il se
retourna, et reconnut les deux métiviers, qui
cherchaient à le rejoindre. Puis il se remit en
marche, de son même pas tranquille, dont il
suivait depuis cinquante ans sa charrue. Seule-
ment, du coin de l'œil, il observait le talus de
droite pour voir à temps l'ombre de ceux qui le
suivaient.

Les deux hommes se rapprochèrent rapidement.
Tout à coup, l'un d'eux dépassa Gerbellière.
Celui-ci fit un demi-tour, et se jeta le long du
talus. Il était cerné. A droite et à gauche, les deux
métiviers arrivaient sur lui.

— Donne-nous notre compte ! criaient-ils, en
le menaçant de leurs bâtons.

— Je vas vous le donner, lâches ! répondit le
vieux chouan.

Il para les premières attaques avec son soc de
charrue, et, le faisant tourner au bout de son
bras, s'élança sur l'homme qui l'avait dépassé
dans le chemin. La lourde masse de fer, sifflant
dans l'air, allait s'abattre et tuer l'un des deux
agresseurs avant qu'il eût pu se mettre en garde,
quand l'autre asséna un coup violent sur le bras
levé de Gerbellière. Le métayer poussa un cri de
douleur. Le soc lui échappa de la main, et alla
s'enfoncer comme un coin, dans la terre. Le vieux
était désarmé. Ses deux adversaires se précipitèrent
sur lui le bâton levé.

médiatement le rapide pour Paris où il est arrivé dans la soirée.

GRÈVE DE CANDIDATS ET D'ÉLECTEURS

Dimanche devaient avoir lieu à Arles des élections municipales complémentaires. Elles n'ont donné aucun résultat, attendu qu'il n'y a eu ni candidats ni votants.

Encore des élections : Les électeurs du département de l'Aisne sont convoqués pour le 24 octobre prochain. Ils devront nommer un député en remplacement de M. Béranger, décédé.

LA QUESTION DES « QUESTIONS » A LA CHAMBRE

Le parlement anglais expédie avec une singulière rapidité les questions adressées en séance par les députés aux ministres. Le procédé employé est le suivant :

Les membres du parlement, après s'être mis d'accord avec les ministres, formulent leurs questions par écrit ; elles sont imprimées et distribuées ; chacune porte un numéro d'ordre.

Au début de la séance, les ministres compétents se lèvent à l'appel des numéros et, en quelques mots succints et précis, répondent à chaque question. Ils ne parlent pas plus de 3 à 4 minutes en moyenne. C'est ainsi que dans une seule session le gouvernement de la reine n'a pas répondu à moins de 4,343 questions.

On sait qu'au Palais Bourbon les choses ne se passent pas ainsi, et que souvent toute une séance est perdue pour une seule question insignifiante. Il paraît que M. Floquet, retour d'Angleterre, se proposerait de faire adopter par la Chambre le procédé anglais.

IMPÔTS SUR LES PIANOS

Dans le *Journal des Débats*, M. Rey, membre de l'Académie des Beaux-Arts, section des musiciens, propose un impôt sur les pianos.

« Je lisais dernièrement, dit l'auteur de *Sigurd*, dans un ouvrage de statistique publié il y a une vingtaine d'années : « Plus de 25,000 pianos droits (remarquez qu'il n'est pas question des pianos à queue) sont fabriqués annuellement en France. » Si on en fabriquait plus de 25,000 il y a vingt ans, on doit en fabriquer plus du double aujourd'hui.

Calculons, en nous basant sur le chiffre présumé de la fabrication, ce qu'il peut y avoir de pianos répandus sur le sol français. Il y en a partout : dans les villes et dans les villages, dans les chaumières comme dans les châteaux ; il y en a même sur le sommet des montagnes pour accompagner l'hymne que chantent les touristes au soleil levant. Sans exagération, on peut bien en compter cinq cent mille dans toute l'étendue de la France. Par conséquent, si l'Etat décréait un impôt de 20 fr. seulement sur chaque piano, piano d'amateur ou piano

Avant qu'ils l'eussent atteint, il se fit un grand bruit dans la baie au-dessus du chemin, et pélemêle avec des branches mortes et un tourbillon de feuilles, une masse noire tomba entre eux et Gerbellière. En même temps, un cri retentit :

— Arrière, les faillis gars !

Mais les bâtons étaient lancés. Ils s'abattirent lourdement sur la tête du nouveau venu. Elle rendit un son mat, et les deux métiviers crurent qu'elle changeait de forme. Ils se reculèrent pour voir à quel être ils avaient affaire. Un tremblement les saisit : devant eux, debout, un corps d'homme, avec une tête énorme, grosse comme un boisseau, noire, aplatie aux oreilles, où l'on ne distinguait ni yeux, ni nez, ni bouche ; au bout de ses bras, en guise de mains, deux crochets doubles couleur de suie. Et cela sauta à quatre pieds en l'air, et cela courut sur le métivier le plus rapproché, les deux crochets en avant, et cela crisait :

— Attendez-moi !

Ils n'attendaient ni l'un ni l'autre ; mais, fous de peur, laissant à terre leurs bâtons, les deux hommes s'enfuirent, sautèrent la première barrière pour se dérober à la poursuite de leur ennemi, traversèrent en courant des champs, des prés, des fossés, des talus, sans oser se retourner, et ne s'arrêtèrent que bien loin.

Pourtant leur ennemi ne les poursuivait pas.

d'artiste, je ne veux pas faire de distinction, il y gagnerait par an, au bas mot, plus de dix millions ! — Mais n'arriverait-il pas qu'on verrait diminuer bientôt, et dans une notable proportion, le nombre des pianos, et aussi le nombre des pianistes ? — Alors ce serait nous qui y gagnerions. »

UN DOCUMENT SIGNIFICATIF.

Il paraît que les finances de la République sont en bien mauvais état, car le gouvernement étudie les moyens de contracter un nouvel emprunt ; du moins cela semble résulter de la circulaire adressée aux maires, et dont nous donnons ici la copie, d'après divers journaux :

« Afin de pouvoir fournir les renseignements qui me sont demandés, je vous prie, Monsieur le Maire, de vouloir bien m'adresser la liste des personnes de votre commune qui, par leur position de fortune, paraissent susceptibles de prendre part à des émissions de l'Etat, du Crédit Foncier et de la Ville de Paris.

» Cette liste devra contenir les nom, prénoms, profession et domicile des personnes désignées.

» Le 25 septembre 1886. »

UN PEU DE BON SENS

Nous avons annoncé que les ministres de la justice et du commerce s'étaient mis d'accord pour ajourner à un an l'application de la circulaire récente, par laquelle M. Demôle avait fixé à deux grammes par litre le maximum du dosage de plâtre admis pour les vins.

Un de nos confrères du département du Cher fait observer, avec raison, à ce sujet, que de deux choses l'une : ou le plâtrage des vins est inoffensif, ou il est coupable.

Dans le premier cas, pourquoi ne pas rapporter simplement la circulaire ?

Dans le second cas, pourquoi ne pas sévir ?

Le gouvernement ignore-t-il donc qu'il y a là de graves intérêts en jeu ?

On songe, paraît-il, à mettre à exécution un projet du baron de Watteville, ancien directeur des beaux-arts. Tous les livres et manuscrits dont on ne possède qu'un ou deux exemplaires seraient photographiés, afin qu'en cas d'incendie, de destruction volontaire ou de vol, on pût reconstituer le texte et la calligraphie. Ce serait aussi un moyen, pour les bibliothèques de province, de posséder des copies rigoureusement exactes de documents qui les intéressent.

LA DYSSENTERIE AU CAMP DE SATHONAY.

On lit dans l'*Autorité* :

« On nous écrit qu'une forte dysenterie sévit dans le camp de Sathonay.

» Tous les jours, les voitures d'ambulance mènent des hommes à l'hôpital militaire des Colinettes.

» Un bataillon du 30^e de ligne a été fort

Dès qu'il les eût perdus de vue, il revint vers le père Gerbellière qui n'était pas, quoique sauvé, très rassuré. Il enleva le mannequin d'osier qui lui couvrait la tête, jeta dedans les deux pièges à taupes qu'il tenait à la main et dit tranquillement :

— C'est moi, le grand Luneau.

Le père Gerbellière, doublement joyeux, et d'avoir évité un mauvais coup et de le devoir à un être humain, sauta au cou du taupier avec un attendrissement rare chez lui.

— Ah ! mon bon gars, dit-il, tu me sauves la vie ! Comment ne l'ont-ils pas tué ?

— Moi, me tuer ? J'en ai vu d'autres ; j'avais mis mon casque.

— Ton panier à taupes ?

— Oui donc ; ils ont tapé dur dessus : je l'avais mis en bonnet de police, ils me l'ont mis en chapeau de gendarme.

— Je ne te demande pas ce que tu faisais par ici, dit le bonhomme à voix basse ; chacun a ses affaires ; mais c'est bien heureux tout de même que tu te sois trouvé au proche.

— Moi ? je revenais de la petite Jonquière.

— Suffit, suffit, je ne te le demande pas. Tu es un bon gars, Luneau, et je te revaudrai cela.

— Vous savez bien ce que je demande, répondit le jeune homme, en remettant son panier sur ses épaules.

Le vieux Gerbellière frôla le sourcil, et se tut

éprouvé : cinq soldats sont morts. Ce bataillon a quitté le camp pour retourner à son casernement (fort Montessuis, près Lyon).

» Les 16^e et 38^e de ligne ont aussi fort souffert. Au 38^e, notamment, sept hommes sont morts. Cette semaine, quatre hommes, dont un sous-officier, ont été dirigés sur l'hôpital. Quand au nombre des malades, il est très élevé. Le colonel lui-même a été atteint.

» Cette maladie règne depuis un mois.

» Quoi d'étonnant ? l'eau manque ; les conduits qui reçoivent les immondices, ne pouvant être convenablement lavés, exhalent des miasmes infects. Les baraquements sont humides. »

LE RÔLE DE GAMBETTA

PENDANT LA GUERRE

Bien instructif, cet article du *Journal des Débats* :

« Il s'est élevé dans la presse, entre M. Edouard Hervé et M. Ranc, une polémique dont la mémoire de M. Gambetta fait les frais. Au cours d'un article récent, M. Hervé avait rappelé qu'en 1871, au lendemain de l'armistice, M. Gambetta s'était soumis devant M. Jules Simon, délégué du gouvernement de la Défense nationale. Le fait en lui-même est indiscutable. Cependant M. Ranc a cru devoir le contester. Sans nier formellement que M. Gambetta ne se soit, en fin de compte, incliné devant les décisions du gouvernement de Paris, M. Ranc insinue que cette soumission n'a pas été volontaire, et que ce n'est qu'après avoir reconnu l'impuissance absolue de résister aux volontés du gouvernement qu'il a cédé de mauvaise grâce.

» Il nous est impossible de comprendre le rôle singulier que les amis de M. Gambetta veulent lui faire jouer dans cette circonstance capitale. Le gouvernement de la Défense nationale, quoique provisoire et n'ayant pas toutes les consécration nécessaires, n'en était pas moins un gouvernement régulier. Refuser d'obtempérer à ses ordres, c'était tout simplement commettre un acte insurrectionnel. M. Gambetta n'a pas voulu aller jusque-là. Nous ne lui en faisons pas un mérite, car s'incliner devant la loi, ne pas ajouter aux horreurs de l'invasion étrangère les hontes de la guerre civile ne constituent pas des actes tellement héroïques qu'on doive en glorifier leur auteur.

» Ses amis semblent regretter cette abnégation et laissent entendre que la soumission n'a pas été volontaire mais forcée. Tant pis pour la mémoire de M. Gambetta, s'il en est ainsi. Quant à la prolongation de la guerre, elle était devenue matériellement impossible. Reprendre les hostilités sans munitions, sans intendance, sans cadres, sans régiments organisés alors que l'ennemi occupait plus d'un tiers de la France, c'eût été une pure folie. D'ailleurs, le pays ne se serait pas prêté à cette sanguinaire fantaisie ; les élections du mois de février 1871 ne permettent aucun doute sur ce point. Beau-

quelques instants.

— Foi de Gerbellière, tu l'auras, dit-il ensuite ; seulement, il faudra encore espérer un peu de temps.

— J'ai de la patience assez, répondit le grand Luneau. Allons, venez, que je vous reconduise jusque chez vous. Ces faillis gars sont loin, mais c'est pour le plaisir de faire la route ensemble.

Ils suivirent le chemin creux, et se séparèrent à la barrière de la Gerbellière. Le métayer, un peu honteux de cette aventure dans laquelle il n'avait point eu le dessus, lui qui n'avait point craint deux hommes dans sa jeunesse, fit promettre à Luneau de n'en point parler. Lui-même n'en souffla mot. Mais il demeura soucieux plus d'une semaine.

Pendant ce temps-là, Annette travaillait joyeusement. Quelques jours après son arrivée, son père lui avait dit :

— Si tu veux me faire plaisir, Annette, tu laisseras tes fers et tes ciseaux pour cet été, et tu nous aideras aux champs.

— Oui, père.

Il n'avait rien ajouté. La question redoutée n'était pas venue. Annette espérait beaucoup.

(A suivre.)

coup de personnes croyaient que M. Gambetta s'était soumis, non sans révolte intérieure, non sans de cruels déchirements, à la volonté du gouvernement national, mais enfin que son patriotisme l'avait emporté sur toutes les autres considérations. On lui saignait en considération. Il était réservé à de terribles amis de détruire ces illusions. Alors que la France, vaincue et démembrée, faisait appel à tous ses enfants, il paraît que, si M. Gambetta ne s'est pas conduit en factieux, c'est que les moyens matériels lui ont fait défaut. C'est du moins M. Ranc qui l'affirme. Il est permis de douter que cet éloge eût été du goût de M. Gambetta. »

Nouvelles militaires.

Avant-hier, dix-huit bateaux de l'équipage des ponts militaires ont été immergés dans le bassin du canal, à Bourges, où ils seront soumis, pendant quelques jours, à l'épreuve de l'eau, pour être transportés ensuite, par voie de terre, sur des chariots, à Gien (Cher), où des manœuvres et essais auront lieu prochainement sur la Loire.

Cette petite flotille, placée sous la garde d'un fonctionnaire de l'artillerie, a tenu toute la journée, sur les bords du bassin, un grand nombre de curieux.

Une compagnie de pontonniers arrivera d'Angers à Bourges, demain dimanche 9 octobre, et partira lundi pour Gien.

Le *Figaro* publie les renseignements suivants relatifs à la mélanite, la nouvelle poudre explosive dont on parle beaucoup en ce moment :

Cette fabrication par malheur coûte cher. La somme de cent vingt-cinq millions était nécessaire. Elle ne pouvait être délivrée que par la Chambre. Comme il est tout naturel que les gens sachent au moins à quoi peut servir l'argent qu'ils sont appelés à donner, le ministre de la guerre a invité les membres de la Commission du budget à assister à des expériences décisives qui allaient être faites devant lui.

C'est dans l'Aisne, à Chavignon, à quelques kilomètres de la Fère, qu'ont eu lieu lundi ces expériences. Le ministre de la guerre y est arrivé, accompagné de MM. Clémenceau, Rouvier, Andrieux, Jean Casimir-Périer, Laguerre, Antonin Proust, Prévost, Etienne, Blandin et Saint-Prix, membres de la Commission du budget.

L'Ecole d'artillerie de la Fère allait soumettre à ces messieurs un obus et un fusil. Liquidons tout de suite la seconde invention qui est très belle, mais dont l'intérêt disparaît à côté de celui de l'obus.

Ce fusil est excessivement léger. Il peut porter douze balles dans le récipient. Son principal mérite est de donner au projectile une telle force que la courbe décrite ordinairement par la balle est absolument supprimée. On peut donc avec ce fusil viser droit au but.

Mais est-ce qu'on vise aujourd'hui ?

On ne voit même plus l'ennemi. Aussi est-ce de l'obus que nous devons principalement parler. Il a des effets terrifiants et tels que jamais l'imagination humaine n'eût pu en rêver de semblables.

Il a un mètre de long, et à sa base vingt-deux centimètres de diamètre. Il se termine en pointe très allongée. Son poids est de deux cent vingt livres.

A l'aide d'un mortier puissant, on l'a lancé contre un vieux fort qui n'était plus appelé à servir. On a entendu un bruit formidable.

L'obus, à l'aide de sa pointe, est entré droit dans le fort comme dans une motte de beurre. Quelques secondes se sont écoulées au milieu d'un silence solennel, qui tout à coup a été rompu par un fracas horrible. Il ne restait plus rien du fort.

Voici, en effet, ce qui caractérise sur le nouvel engin.

Les autres obus éclatent en tombant. Leurs éclats seuls sont à redouter. Ils ne produisent de dégâts que dans les parties du monument qu'ils rencontrent.

On a vu, par exemple, pendant la Commune, la maison qui porta le n^o 92 de la rue de Terres, recevoir 85 obus et rester debout, bien que percée en deux cents endroits.

Le nouvel obus opère tout différemment. Il pénètre à fond dans les bâtiments et les quels on le lance. Ce ne sont pas les

qui détruisent. Il éclate sur place, en poussière de fonte, mais produit de lui comme une chambre de gaz, prenant un développement inouï, lesquels, alors tout ce qui les avoisine. Il est d'un obus pour détruire un pâté de maisons. Avec des engins pareils, Paris, — cela est la déclaration même de ceux qui ont expérimentés, — n'eût pas tenu huit jours. Les forts sont maintenant inutiles ! Qu'on nous demande pas la composition intérieure de cet obus. L'inventeur se refuse à le faire connaître. Il paraît que le fulminate y est absolument étranger. Les effets produits sont pourtant analogues à ceux de cette substance. Chose étrange, ces obus sont transportés sans danger. Les autres expériences qu'on a faites avec des glaces, des blindages, etc., ont pas été moins convaincantes que la première. Par malheur, et c'est bien là ce qui nous qu'aujourd'hui notre discrétion n'aurait pas de raison d'être, les Allemands ont eu connaissance de cet engin qu'on prépare chez nous depuis plusieurs mois. Ils n'ont pu faire exactement le même, mais ils en ont inventé un qui s'en rapproche. Le général Boulanger sait, pertinemment, qu'ils ont déjà en magasin 175,000 obus de leur nouveau système. C'est assez dire qu'immédiatement les membres de la Commission du budget ont voulu de faire voter les 125,000 millions qu'on va demander le ministre de la guerre. Dans un délai prochain, nos magasins militaires pourront donc être aussi bien approvisionnés que ceux de l'Allemagne. La première conséquence des expériences similaires faites de l'autre côté du Rhin est tout indiquée : il va falloir remanier tout retard, sur de nouveaux calculs, tous les profils de nos forts. Il paraît même que des ordres ont été donnés dans ce sens.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

École de Cavalerie de Saumur.
ÉTAT MAJOR
 (1^{er} octobre 1886)
 MM.
 Danloux, général de brigade, commandant l'école.
 Freymüller, lieutenant-colonel, commandant en second.
 Arnal, major.
 D'Anjou de Piolant, chef d'escadron, instructeur en chef d'équitation.
 Ramotowski, chef d'escadron, instructeur en chef des exercices militaires.
 Burnez, chef d'escadron, directeur des études, professeur d'art militaire et de topographie.
 Weiss, chef d'escadron, directeur de l'école d'argonnerie.
 Peyrossel, capitaine, sous-directeur des études, professeur adjoint d'art militaire et de topographie.
 ... capitaine, professeur d'allemand.
 ... capitaine, instructeur d'exercices militaires.
 ... de Lestang, capitaine adjudant major.
 ... capitaine adjutant major.
 ... de Canisy, capitaine, instructeur d'équitation.
 ... capitaine, instructeur d'exercices militaires.
 ... capitaine d'habillement.
 ... capitaine, instructeur d'exercices militaires.
 ... de Vaulogé, capitaine, instructeur d'équitation.
 ... capitaine, instructeur d'exercices militaires.
 ... capitaine, instructeur d'exercices militaires.
 ... de Saint-Gervais de Monhou, capitaine, instructeur d'exercices militaires.
 ... capitaine, professeur de fortification et de sciences appliquées à l'art militaire.
 ... capitaine, professeur d'histoire et de géographie militaire.

Perrin, capitaine, instructeur d'exercices militaires.
 Fenouil, capitaine trésorier.
 Sabry de Monpoly, capitaine, instructeur d'exercices militaires.
 Gaillard-Bournazel, capitaine, instructeur d'exercices militaires.
 Jochaud du Plessix, capitaine, instructeur d'équitation.
 Domenech de Cellès, capitaine, instructeur d'équitation.
 De Lizaranzu, lieutenant, sous-instructeur d'équitation.
 Vincenot, lieutenant, adjoint au trésorier.
 Doynel de Quincey, lieutenant, sous-instructeur d'équitation.
 Gibard, lieutenant, porte-étendard.
 L'Hotte, lieutenant, sous-instructeur d'équitation.
 Champion, sous-lieutenant, sous-instructeur d'équitation.
 Fournier, médecin major (1^{re} classe), chef du service de santé.
 Klein, médecin major (2^e classe).
 Gaube, médecin aide-major (1^{re} classe).
 Barthes, vétérinaire principal (2^e classe), chef du service, directeur du 5^e ressort.
 Dangel, vétérinaire en 1^{er}.
 Pierre, vétérinaire en 2^e.
 Montillot, directeur de télégraphie, professeur.
5^e Compagnie de Remonte.
 Bolachin, capitaine.
 Bréchoux, lieutenant.
 De Guibert, lieutenant.

Après une cruelle maladie qui laissait peu d'espoir depuis huit jours à sa famille et à ses amis, M. Fernand Mayaud a succombé la nuit dernière à sa propriété de Dampierre, dans sa 44^e année. Dès le début de la maladie, M. Mayaud semblait avoir le pressentiment de la gravité de sa situation et faisait le sacrifice de sa vie avec une résignation toute chrétienne. Cette mort prématurée plonge dans le deuil une nombreuse famille. Puisse les témoignages de sympathie qui sont données de tous côtés être un adoucissement à une douleur si vive. Les obsèques auront lieu lundi à midi, à l'église Saint-Pierre de Saumur.

EGLISE DE LA VISITATION
 Demain dimanche, fête du Rosaire, patronale de la confrérie du Rosaire vivant. — Messes basses à 6 h. 1/2 et à 8 h. 1/2. — A 10 heures, messe solennelle ; sermon par M. l'abbé Béchét, de Doué-la-Fontaine. — A 3 heures, vêpres, procession dans l'avenue ; consécration d'enfants de Marie ; salut solennel.

HARMONIE SAUMUROISE
 Le Concert de l'Harmonie Saumuroise, annoncé pour demain, est remis au dimanche suivant, 10 octobre.

LES CONDITIONNELS D'UN AN
 Les engagés conditionnels d'un an arrivés sous les drapeaux le 12 novembre 1884 et le 12 novembre 1885, qui auront satisfait aux conditions déterminées par l'article 36 de la loi du 27 juillet 1872, devront être renvoyés dans leurs foyers le 14 novembre prochain, au soir.

M. Marion (du Cher) écrit à la Gazette des Campagnes :
 « J'ai fait ces jours-ci des expériences de panification avec des blés nouveaux.
 » En pain bis blanc, comme on le mange dans les fermes de ce pays, j'ai obtenu par hectolitre de blé 8 pains de 45 livres, tandis que le blé vieux donne 40 et 44 pains de même poids et de qualité infiniment supérieure. Les retraits de semence qui, dans une année ordinaire, constituent l'alimentation de la classe pauvre, donnent cette année un pain dont les chiens habitués à un ordinaire convenable ne se soucient nullement et laissent en grande partie dans leurs écuelles.
 » Les blés de cette année n'ont pas acheteurs à plus de 45,50 et 46 fr. l'hectolitre à 80 kilos.
 » C'est une ruine !
 » La laine s'est vendue cet été 90 c. à 4 fr. le kilog. Les agneaux de l'année, qui sont cependant très beaux, ne trouvent pas acheteurs à plus de 20 fr. la paire.
 » Les poulains de lait, qu'on vendait ordinairement 300 fr., ne valent cette année

que 150 fr., ceux qui atteignent 200 fr. sont de rares exceptions.
 » Si les bestiaux et les grains se vendent à des prix dérisoires, en attendant les impôts augmentent chaque année dans des proportions énormes.
 » Voilà où les républicains ont réduit la culture française, en enrichissant les Américains, les Indiens et les Russes.
 » On irait loin pour trouver pareil exemple de stupidité et d'anti-patriotisme.
 » A vous d'amitié.

» ED. MARION. »
 Malgré ces bas prix des produits agricoles, jamais on n'a vu la classe ouvrière aussi malheureuse. Partout le travail manque, et sans la charité, combien de familles manqueraient de choses indispensables à la vie ! Voilà la prospérité républicaine !

PARÇAY. — Le sieur René Coinet, cultivateur aux Guilloneries, commune de Parçay, âgé de 63 ans, père de quatre enfants, vient de se pendre à la suite d'une visite d'un huissier envoyé par des créanciers impatients. C'est à la toiture de son grenier qu'il avait attaché la corde et, lorsque sa femme découvrit son cadavre, il était encore chaud, mais tous les soins furent inutiles pour le rappeler à la vie.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS.
 L'Anjou constate l'impression très favorable produite, jeudi soir, dans les *Mousquetaires de la Reine*, par la nouvelle troupe. M^{me} Lebec-Espigat, M^{lle} Guilbert, MM. Bianconi et Norval méritent une mention toute spéciale. Les applaudissements du public leur ont prouvé, d'ailleurs, que, dès la première soirée, ils avaient conquis ses suffrages. En somme, bons débuts et qui font bien augurer de la campagne théâtrale du nouveau directeur. — Nous apprenons que l'administration vient de traiter avec M. Stephen, fort ténor, qui fera son premier début très prochainement dans le rôle d'Edgard, de *Lucie de Lammermoor*.

TOURS. — Demain dimanche, au Théâtre-Français de Tours, rue Victor Hugo, début de la troupe d'opéra et de drame sous la direction de M^{me} Bracq. On jouera la *Tour de Nesle* et la *Fille du Régiment*.

FALSIFICATION DU POIVRE
 Sept épiciers de Tours viennent d'être condamnés, par le tribunal de police correctionnelle de Tours, à 16 fr. d'amende, pour avoir mis en vente du poivre falsifié. Ils ont vainement plaidé leur bonne foi et essayé de rejeter la responsabilité sur le marchand en gros.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre ; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés. ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

BULLETIN FINANCIER.
 Paris, 1^{er} octobre.
 La liquidation ne réveille pas le marché. Nos rentes se traitent pour ainsi dire sans changement : 3 0/0 82.87 ; 4 1/2 0/0 110.17.
 L'Action du Crédit Foncier est bien tenue à 1,393. Les Obligations Foncières et Communales ont un courant de demandes très actif. Les achats sont surtout nombreux en foncières 1885 qui offrent aux acheteurs un bénéfice certain de 40 francs environ dans un temps donné.
 La Société Générale se tient à 470. Le détachement du coupon va rendre de l'élasticité à l'action, le cours de 500 ne tardera pas à être atteint.
 Le Panama est demandé à 387.50. Il y a des achats suivis sur les obligations 6 0/0 de la dernière émission à 426.25 et 427.50.
 On offre le Crédit Lyonnais à 537.50. Les ventes continuent et ne doivent vraisemblablement s'arrêter qu'aux environs de 500. Au-dessus de ce prix, l'action du Crédit Lyonnais est trop chère.
 Les actions de nos Chemins de fer sont calmes. Les obligations sont toujours très demandées.

BOURSE DE PARIS
 DU 4^{er} OCTOBRE 1886.

Rente 3 0/0	82 47
Rente 3 0/0 amortissable	84 87
Rente 3 0/0 (nouvelle)	82 62
Rente 4 1/2	106 30
Rente 4 1/2 (nouvelle)	110 15
Obligations du Trésor	510 »

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU
Lundi 4 octobre 1886,
Ouverture de la Saison théâtrale
 DÉBUT DE LA TROUPE DE COMÉDIE
La Closerie des Genêts
 Drame en 7 actes, par Frédéric Soulié.
 Distribution :
 Kérouan MM. Mallet.
 Le marquis de Montclair Bernard.
 Le général comte d'Estève Huguet.
 Georges d'Estève Rima.
 Dominique Duchâteau.
 Christophe dit Aly Leprin.
 Brias Monval.
 D'Avatiannes Alexandre.
 Pornic Stervenon.
 Léona de Beauval M^{me} Duchâtel.
 Louise Adam.
 Lucile Féal.
 Madeleine Valérie.
 Perrine B. Mallet.
 Mathurine Mallet.
 M^{me} de Brias Morelly.
 M^{lle} de Brias Juliette.
 Marianne Eugénie.
 Maclou, vieux mendiant MM. M. Luneau.
 François Louis.
 Louis Penard.

Paysans bretons, Invités.
 Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. »
 S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Tableau de la Troupe de Drame, Comédie et Vaudeville

MM.
 Mallet, grand premier rôle en tous genres.
 Bernard, jeune premier rôle, des premiers rôles de comédie.
 Rima, jeune premier, premier amoureux, des jeunes premiers rôles.
 Huguet, grand troisième rôle, père noble.
 Monval, amoureux.
 Constant, rôles marqués, des pères.
 Robert, deuxième troisième rôle, rôle de genre.
 Henrion, jeune troisième rôle.
 Penard, rôles de convenance.
 Alexandre, grande utilité.
 Tabraise, grande utilité.
 Vadius, grand premier comique en tous genres.
 Leprin, premier comique.
 Duchâteau, premier comique marqué, grime, des premiers comiques financiers.
 Stervenon, deuxième comique.
 L. Leprin fils, deuxième comique.
 Fauchoux, amoureux comique.
 Piquet, rôles de genre.
 Cherrier, grande utilité.
 Dumoulin, utilité.
 Foucher, utilité.
M^{mes}
 Duchâtel, grand premier rôle en tous genres, forte jeune premier rôle, grande coquette.
 L. Vasseur, jeune premier rôle, fort jeune première.
 Féal, première ingénuité.
 Mallet, jeune première, des ingénuités.
 Berthe Mallet, jeune première amoureuse.
 L. Priolleau, deuxième ingénuité, des amoureuses.
 Robert, rôle de convenance.
 Dauche, utilité.
 Boucher, utilité.
 Currier, première soubrette, les Judies, Chautmont, etc.
 H. Schils, première duègne, mère noble.
 Morelly, deuxième duègne, des premières.
 Valérie, deuxième soubrette, des premières, grande coquette.
 Fauchoux, deuxième soubrette.
 M. Mesle, des coquettes.
 Henrion, des amoureux, rôles de genre.
 Arnoult, utilité.
 Loiseau, utilité.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 2 octobre,
 La *FILLE DU RÉGIMENT*, opéra-comique en 2 actes, musique de Donizetti.
 Une *Fille terrible*, comédie en 1 acte.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.
 Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
 Union postale 13 fr.
 Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 30 septembre :
 TEXTE. — Les Sardes. — Percement des grands tunnels, par M. E. Lefebvre. — La Manécanterie, à Lyon, par M. G. Lafaye. — Carlo Bertinazzi, par M. Ferdinand Denis. — Un Ancêtre de Jean de la Fontaine, par M. L. Merlet. — Les Oiseaux chanteurs, par M. E. Lesbazeilles. — La Notion du temps, par M. Paul Lafitte.
 GRAVURES. — La Déesse dominatrice du monde, panneau peint par Jean Bellin. — Costumes sardes. — Cruche de baptême. — La Manécanterie, à Lyon. — Carlo Bertinazzi. — La Quêteuse, vignette du *Roman bourgeois*. — Peristyle de la galerie des beaux-arts à l'Exposition de 1878. — Le Merle. — Le Pinson. — Le Sismographe.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

